



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par Plan 9.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription ou d'une convention implique l'adhésion entière et sans réserve du signataire aux présentes conditions générales de vente.

Le stagiaire reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Plan 9, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du programme de formation à ses besoins.

Si certaines des dispositions des présentes conditions générales de vente étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront alors réputées non écrites mais les autres dispositions n'en garderont pas moins toute leur force et leur portée.

INSCRIPTION

Toute inscription à une session de formation sera prise en compte à condition qu'elle soit formalisée selon les modalités indiquées sur notre site internet ou sur notre catalogue.

Toutes nos formations ouvrent droit à une prise en charge par un OPCO. Pour financer la formation, le stagiaire doit faire un retour de convention établi par Plan 9, revêtu de la signature pour accord.

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, l'effectif est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Pour toute action, une facture et une attestation de présence seront adressées au financeur. Une attestation de fin de formation sera également remise au stagiaire.

TARIFS

En application des dispositions des articles 202 A et 202 B du Code Général des Impôts, Plan 9 bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511. Tous les prix sont indiqués nets de taxes. Toute formation commencée est entièrement due. Les prix n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du participant.

RÈGLEMENTS

Le règlement du prix de la formation, pour un financement personnel, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

Par chèque,

Par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de contrat, au bénéfice de Plan 9.

Lorsque le règlement de la formation est pris en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au participant :

De vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;

De faire la demande de prise en charge avant la formation ;

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement au participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc...), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le participant.

CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT OU DE MODIFICATION

1 Rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

2 Désistement

En cas de désistement 7 jours ouvrés au moins avant le début de la formation, Plan 9 facturera au stagiaire un forfait de 30 % du montant total de la formation au titre de frais de gestion. Aucun désistement, et donc aucun remboursement, ne peut intervenir au-dessous de ce délai.

3 Annulation à l'initiative du participant

Toute annulation émanant d'un participant doit faire l'objet d'un écrit recommandé avec accusé de réception auprès de Plan 9.

La totalité des frais de formation sera retenue et facturée. L'aménagement éventuel de paiement accordé au stagiaire ne saurait faire obstacle aux dispositions du présent article.

Force majeure

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, le contrat/convention est résilié. Dans ce cas, seules les prestations non dispensées sont dues, jusqu'à la date de réception du courrier avec Accusé de Réception, au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat/convention, avec au minimum 30 % du montant total des frais de formation. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

4 Annulation à l'initiative de Plan 9

4.1 Insuffisance du nombre de participants à une session

Plan 9 se réserve la possibilité d'annuler une formation ou en modifier l'emploi du temps lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant, au plus tard 48 heures ouvrées avant le début de la session. Dans ce cas, Plan 9 rembourse les paiements effectués.

4.2 Force majeure

Plan 9 ne pourra être tenu responsable à l'égard du stagiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français.

5 Report ou modification

Il est convenu entre les parties que Plan 9 se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, de reporter l'action de formation, et/ou d'en modifier notamment :

- le contenu ;
- le programme ;
- le(s) intervenants.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées uniquement par Plan 9. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations. Pour exercer ce droit, le client adresse un courrier à Plan 9 au n° 25 rue d'Armagnac, 31500 Toulouse.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les formateurs conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des formations et sur la documentation écrite et audio, fournie aux stagiaires. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord écrit des enseignants et intervenants.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige. Le droit français est seul applicable.